



NOTE AUX RÉDACTIONS

Palais Cambon, le 15 mai 2025

ENTITES ET POLITIQUES PUBLIQUES

LA GESTION PAR LE MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE SON IMMOBILIER À L'ÉTRANGER

La Cour des comptes publie des observations définitives sur la gestion immobilière à l'étranger par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE). Avec 162 ambassades bilatérales, 16 représentations permanentes et 90 consulats, le réseau diplomatique français constitue le 3^e plus vaste réseau au monde. Le patrimoine qui lui est affecté représente moins de 1 % de l'immobilier de l'Etat mais il est exposé à des contraintes spécifiques. Dans un contexte de rationalisation des dépenses publiques, la Cour formule plusieurs recommandations pour optimiser la performance du dispositif de gestion.

Les principaux constats :

- Ni la consistance, ni l'état du parc immobilier utilisé par les réseaux diplomatiques et consulaires ne sont connus avec précision
- Cette défaillance rend difficile la définition d'une véritable stratégie immobilière, malgré l'existence d'un schéma directeur mis en place en 2021
- Plus encore que pour les autres services de l'État, la « filière » immobilière doit être renforcée pour le ministère de l'Europe et des affaires étrangères

[Lire le rapport](#)

La Cour des comptes s'assure du bon emploi de l'argent public et en informe les citoyens.

Contacts presse

Julie Poissier - directrice de la communication - 06 87 36 52 21 - julie.poissier@ccomptes.fr

Mendrika Lozat-Rabenjamina – responsable relations presse - 06 99 08 54 99 – mendrika.lozat-rabenjamina@ccomptes.fr